



SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Nombre de
membres en
exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

Pour : 29

Contre : /

Abstention : /

Objet :
**Entretien
éclairage public
« Gros entretien –
programme « gros
entretien
éclairage public
(communes)
2022 »
Approbation du
projet et du
financement de la
part communale –
Affaire n°
22GEEP037**

DELIBERATION N° 17

L'an deux mille-vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 8 avril 2022

Membres présents : F.GONZALEZ – MJ ROQUES – M.EVENE – J.DOS SANTOS – L.GUYONNIE – P.ACEDO – S.DARRIGUES – JM GUTIERREZ – A.DARTIGUES – J.DARRIGADE – C.DOS SANTOS – J.WEBER – C.DUPIN – JP CAZAUX – JP ALPHA – B.GERY – E.DEITIEUX – C.MARTIN – M.BECRET – F.BILLARD – J.RANCE – H.ETCHENIQUE –

Membres absents excusés ayant donné procuration :

G. LASSABE donne pouvoir à J.DARRIGADE
C.DUFOUR donne pouvoir à F.GONZALEZ
X.BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ
MA THEBAUD donne pouvoir à J.RANCE
D.LAVIGNE donne pouvoir à H.ETCHENIQUE
A.VALETTE donne pouvoir à M.EVENE
S.PUYO donne pouvoir à C.DOS SANTOS

Secrétaire de séance : JP ALPHA

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de rétablissement EP – rue Roland Bierge.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Eclairage Public – Gros entretien – Gros entretien Eclairage Public (Commune 2022) » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication le*

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés, de l'Énergie, de l'exécution des travaux.

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| - Montant des travaux TTC | 2 232,22 € |
| - Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 186,02 € |
| - Frais de gestion du SDEPA | 93,01 € |
| TOTAL | 2 511,25 € |

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| - Participation syndicat | 818,48 € |
| - F.C.T.V.A | 366,17 € |
| - Participation de la commune aux travaux financer sur fonds libres | 1 233,59 € |
| - Participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres) | 93,01 € |
| TOTAL | 2 511,25 € |

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 avril 2022

Le Maire,

